

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 6.986.575,50 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2018. En effet, nous vous rappelons que les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext Growth depuis le 20 décembre 2005 et que nous avons donc établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports complémentaires du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

Par ailleurs, nous vous soumettons les décisions suivantes, devant être approuvées à titre ordinaire et relatives à :

1. Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et quitus aux administrateurs - Approbation des charges non déductibles ;
2. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration ;
6. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Certaines résolutions, octroyant en particulier une délégation au Conseil d'Administration, devant être approuvées à titre ordinaire et extraordinaire lors de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2019 de la société O2i, font l'objet d'un rapport spécifique du Conseil d'Administration.

## I. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE O2i

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

Au 31 décembre 2018, la structure du Groupe O2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Date de clôture des comptes sociaux	Part de capital détenue par O2i	Période de consolidation
O2i	S.A	France	31 décembre		01.01.18/31.12.18
M2i	S.A	France	31 décembre	58,96 %	01.01.18/31.12.18
Scribtel Formation <sup>1</sup>	SARL	France	31 décembre	58,96 %	01.01.18/31.12.18
M2i Tech <sup>2</sup>	S.A.S	France	31 décembre	58,96 %	01.01.18/31.12.18

La méthode de consolidation est l'intégration globale.

L'effectif salarié moyen permanent du Groupe O2i est de 246 salariés.

O2i est cotée en continu sur le marché EURONEXT Growth sous le Code: FR0010231860 ALODI.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Résultats économiques et comptables

- Chiffre d'affaires 2018 en très forte hausse de + 13,2 %

<i>Chiffre d'affaires consolidé</i>		2017	2018	D
		<b>50,01</b>	<b>56,66</b>	<b>+13,2%</b>
<i>Par activité</i>	<i>Formation IT, Digital</i>	39,92	45,55	+14,1%
	<i>Ingénierie</i>	8,96	10,05	+11,7%
	<i>Adiict</i>	1,12	1,06	-5,9%

(\*Données consolidées)

<sup>1</sup> Scribtel Formation est détenue directement à 100% par M2i

<sup>2</sup> M2i Tech est détenue directement à 100% par M2i

Au cours de l'exercice 2018, le groupe O2i a enregistré un chiffre d'affaires de 56,61 M€ en hausse de 13,2% par rapport à 2017.

Cette belle performance a notamment été portée par une nette accélération de son activité de formation IT, Digital et Management dont il est l'un des leaders en France et qui enregistre en 2018 une croissance organique de +14,1 %.

L'activité d'Ingénierie s'inscrit également en croissance sur l'année avec une hausse de ses facturations de +11,7 %. Enfin, la suite logicielle collaborative Adiict qui représente moins de 2% de l'activité du groupe, affiche sur 2018 un chiffre d'affaires en léger recul de 0,06 M€ en raison essentiellement d'une base de comparaison défavorable.

- Résultats 2018

**TRES FORTE PROGRESSION DES RESULTATS**

- **Résultat Opérationnel Courant 2018 : 2,8 M€ (+61,4%)**
- **Résultat Net 2018 : 2,7 M€ (vs - 2,1 M€ en 2017)**

**CONFIRMATION DES BONNES PERSPECTIVES DU GROUPE**

<i>Données auditées en M€</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>D</b>
Chiffre d'affaires consolidé	50,1	56,7	+13,2%
Résultat Opérationnel Courant	<b>1,7</b>	<b>2,8</b>	+61,4%
Résultat Opérationnel	<b>1,0</b>	<b>2,6</b>	+162,5%
Résultat Financier	-0,3	-0,2	ns
Résultat avant impôt	0,7	2,4	+225,0%
Résultat net des activités poursuivies	0,4	2,7	x 6
Résultat des activités cédées	(2,5)	-	
<b>Résultat net</b>	<b>-2,1</b>	<b>2,7</b>	

**FORTE PROGRESSION DES RESULTATS**

Comme annoncé, la stratégie de recentrage de ses activités sur ses métiers à plus forte valeur ajoutée, opérée en 2017, a commencé à porter ses fruits. La très forte croissance du chiffre d'affaires s'est ainsi accompagnée dès 2018 d'une très nette amélioration de sa rentabilité opérationnelle avec un Résultat Opérationnel Courant qui s'établit 2,8 M€, en hausse de +61,4%.

Le Résultat Opérationnel progresse quant à lui sur un an de +162,5%, pour atteindre 2,6 M€. Après prise en compte d'un résultat financier stable de -0,2 M€ et d'une charge d'impôts exceptionnellement positive de 0,3 M€ en raison des impôts différés, le Résultat Net des activités poursuivies a été multiplié par 6 par rapport à celui de 2017, pour ressortir à 2,7 M€.

## 1.2 R&D réalisés en 2018

Les investissements en matière de Recherche et Développement sont au cœur de la stratégie du Groupe O2i.

La société O2i a d'ailleurs obtenu de la BPI le renouvellement de sa qualification « **Entreprise Innovante** » le 12 février 2018.

### **Nos travaux de R&D de l'année 2018 ont porté sur les axes suivants :**

**Le premier axe s'intéresse à développer une plate-forme collaborative pour le secteur de l'imprimerie et de l'édition dénommée Adiict.** Elle se matérialise par une offre de solutions en ligne alliant les innovations technologiques (espaces de travail collaboratif distribués, gestion de fichiers images de très grande taille, etc.) à des innovations en matière d'interfaces et de modèle économique.

Cette plate-forme appartient à la catégorie générique des *Production Assets Management Systems*. Comme la majorité des produits de cette catégorie, elle propose des fonctions de *DAM (Digital Asset Management)*, de gestion de projet ainsi qu'un workflow qui fait progresser les projets d'étape en étape ; et ce, même lorsque des organisations indépendantes sont impliquées : client, imprimeur, agence, etc. Sur la base de ce socle, la plate-forme propose un ensemble d'applications métiers pour l'édition et l'imprimerie : *PIM (Product Information Management)*, Chemin de Fer, Web to Print.

O2i a pris le parti de donner accès à ces applications métiers au moyen des navigateurs du marché, sans aucune installation de logiciel sur les postes client (qui sont utilisés par des graphistes, secrétaires de rédaction, chefs de projets/produits). Ce choix structurant permet à O2i de délivrer ses services avec une approche SaaS.

Pour « outiller » les applications métiers de la plate-forme, O2i doit rendre les logiciels « standards » de ces métiers accessibles au travers d'un navigateur web. Ce qui a été fait en développant un éditeur *inDesign* accessible par un navigateur (les documents originaux sont manipulés par un serveur centralisé, ce qui limite le nombre de licences nécessaires).

### **Adiict - Principales Activités de R&D en 2018 :**

- Des travaux de remise au niveau de l'état de l'art du cœur de la plate-forme Adiict, préparatoires à une nouvelle version (dénommée CORE4 en interne) autour de laquelle viendront se connecter les modules applicatifs. Une recherche des meilleures technologies sur lesquelles s'appuyer a été menée et des principes d'architecture ont été définis. Un prototype du nouveau cœur est disponible en interne pour évaluation. Dans ce contexte, un nouveau système de Bases de Données a été sélectionné (SGBD open source NoSQL de type graphe : Neo4j)
- Le module de PIM destiné à l'édition de catalogues que nous avons développé et qui rencontre un succès commercial a été encore enrichi et « réorienté » pour encore mieux prendre en compte la diversité des structures de catalogues. L'orientation qui a été prise est de « transformer » ce qui était un PIM en un outil permettant de créer des « catalogues à la demande » prenant en compte des associations non anticipées ou de créer des « extraits » de catalogues (par exemple dans le cas de la distribution de produits professionnels par des revendeurs et grossistes, typiquement pour le secteur du bâtiment).
- Le développement d'un « Adiict Drive » qui permet depuis un poste client utilisateur d'Adiict de « simuler » la présence en local de contenus et de les déplacer simplement dans des documents.

**Le deuxième axe s'intéresse à mettre à disposition de TPE et PME une infrastructure, de type IaaS, offrant des services à haute valeur ajoutée.** Face à une concurrence d'hébergeurs (par exemple, OVH) et de cloud publics (AWS, Microsoft Azure), la recherche d'O2I vise à optimiser en permanence le rapport entre la qualité des services délivrés (matérialisés par des SLA contraignants) et leur coût de production, dans un environnement technologique et concurrentiel rapidement évolutif. O2i est donc amenée à faire évoluer régulièrement l'architecture de son Datacenter pour maintenir sa compétitivité sur le marché et donc à aborder des thématiques d'optimisation de l'utilisation des matériels, OS, logiciels d'exploitation qui sont au niveau de l'état de l'art.

En 2018, face au développement important des services cloud et faisant suite au partenariat avec Prologue, la thématique centrale de O2i a consisté à rechercher comment introduire des composants « cloud » dans son infrastructure et, à moyen terme, dans son offre de services.

En complément, toujours dans l'objectif d'améliorer et standardiser nos offres à destination des TPE et PME, nous avons réalisé une étude stratégique pour accompagner le passage des messageries de nos clients vers des solutions de messagerie en ligne. Nous avons également recherché des solutions techniques pour monitorer les configurations (infrastructure interne et clients).

**Le troisième axe concerne l'activité formation et se compose de plusieurs projets destinés principalement au groupe M2i**

- **O2i s'intéresse à proposer au groupe M2i un progiciel dédié aux besoins des centres de formation.** Ceci impose de développer des composants et fonctionnalités pour prendre en charge les évolutions de la réglementation et des pratiques du secteur. En 2018, O2i a axé ses travaux sur la thématique des formations longues et diplômantes, qui répondent à une évolution récente du cadre de la formation professionnelle. En effet, depuis le 1er janvier 2015 la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratisation sociale du 5 mars 2014 est entrée en vigueur.
- **Poursuite du Projet OUADE – Outil d'Aide à la Décision.** Modélisation et développement d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant l'évolution de l'offre produit (ici de M2i), c'est-à-dire, le catalogue des formations. Il s'agit d'un outil d'observation et d'analyse avec des modèles prédictifs. Il s'appuie sur des données – quantitatives et qualitatives – collectées au cours des sessions de formation et les données générées par l'ERP/CRM de M2i. Les principales caractéristiques de ce projet sont:
  - Une approche BI, analytique, archivage, orientée vers la performance commerciale et la production des formations.
  - Le suivi et l'analyse des performances des équipes de prescripteurs et des centres de formation.
  - La collecte de données relatives aux sessions de formation (questionnaires et éléments administratifs), ce qui participe à la construction d'un système d'aide à la décision orienté vers le pilotage du catalogue.
- **Projet GESGAP – De la Gestion de l'Apprenant à la Gestion des Compétences.** Ce projet s'intéresse à la transformation de l'organisme de formation initialement centré sur la gestion de sessions de formations à une gestion centrée sur les compétences de l'apprenant. Il s'agit d'un projet qui affecte le SI de l'organisme et les formats pédagogiques qui doivent être tous compatibles et capitalisables au sein de parcours diplômants longs. Le projet présente plusieurs thématiques de R&D et doit aboutir à une reformulation radicale et complète des processus métiers. Au cœur de ces nouveaux processus figure des outils d'évaluation basés sur des méthodes qualitatives et quantitatives.

Un projet en phase avec la nouvelle réforme 2018 sur la formation professionnelle qui confirme et généralise les blocs de compétences.

- **Blocs de compétences**

La structuration des certifications professionnelles enregistrées au RNCP en blocs de compétences devient obligatoire. Les blocs sont acquis à vie dans le cadre de la VAE et, dans la plupart des cas, en formation. Ce qui permettra d'encourager les personnes à acquérir des certifications complètes sur une période plus longue. Au-delà de la possibilité de se former progressivement, la logique de blocs de compétences vise aussi à faciliter les équivalences et les passerelles entre différentes certifications.

- **Compte Personnel de Formation**

Les listes sont supprimées. Seront directement éligibles au 1er janvier 2019, toutes les formations conduisant à des certifications enregistrées au RNCP, y compris leurs blocs de compétences, ou enregistrées au Répertoire spécifique (ex. Inventaire). Il sera toujours possible de mobiliser son CPF pour effectuer un bilan de compétences, être accompagné dans une démarche VAE, passer son permis de conduire ou pour une action de formation, d'accompagnement et de conseil à la création/reprise d'entreprise.

- **Deux répertoires nationaux "revisités"**

Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) continuera de coexister avec un Répertoire spécifique qui remplacera l'inventaire. Ce répertoire correspondra aux "*certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles*". Les certificats de qualification professionnelle (CQP) établis par les CPNE des branches professionnelles pourront être enregistrés dans le Répertoire national ou le Répertoire spécifique.

### 1.3 Autres faits marquants de l'exercice 2018

- Augmentations de capital

Le Président Directeur Général, le 5 janvier 2018, a constaté que suite au Conseil d'Administration du 21 décembre 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 78.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 6.123.559,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté, d'une somme de 374.432 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2016), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.497.991,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 122 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.498.113,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 178.571,50 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017 par Prologue), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.676.685 €.

Le Président Directeur Général, le 11 mai 2018, a constaté que suite aux Conseils d'Administration du 6 et 11 mai 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin

2015, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 202.500 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 6.879.185 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 août 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 37.837 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.917.022 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 69.553,50 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.986.575,50 €.

- Attribution gratuite de BSA à tous les Actionnaires d'O2i

Le 30 novembre 2018, 13.973.151 Bons de Souscription d'Actions O2i (BSA) ont été attribués gratuitement aux actionnaires de la société. Chaque actionnaire d'O2i a ainsi reçu gratuitement un BSA à raison de chaque action détenue au 29 novembre 2018.

Les porteurs de BSA pourront les exercer et obtenir des actions O2i à compter de l'attribution des BSA jusqu'au 31 décembre 2020.

Le prix d'exercice des BSA est fixé à 1,50 euro par action. Six (6) BSA donneront le droit de souscrire à une (1) action O2i.

- Filiale M2i

1/ Transfert des actions M2i du groupe E1 (placement privé) vers le groupe E2 (offre au public) d'Euronext Growth Paris à compter du 20 mars 2018.

Un prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 18-085 en date du 15 mars 2018.

L'opération s'inscrit dans le prolongement des précédentes opérations d'augmentation de capital et de transfert sur Euronext Growth avec la volonté d'améliorer la liquidité du marché de ses actions, en s'adressant à de nouvelles catégories d'investisseurs.

2/ Augmentation de capital de M2i

Le Président Directeur Général, le 23 juin 2018, a constaté que suite au Conseil d'Administration du 23 juin 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 14.400 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 494.648 €.

3/ Prise de participation stratégique par M2i, dans le capital de la société de formation en langues Ecsplícite

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 15 octobre 2018 avoir pris une participation à hauteur de 34 % par augmentation de capital de 0,5 M€ dans la société de formation en langues Ecsplícite.

Cette opération stratégique permet à M2i d'élargir et de compléter son offre en s'associant à un acteur de référence reconnu pour la haute qualité pédagogique de ses formations grâce à un parcours éducatif

personnalisé pour chaque apprenant et des objectifs travaillés sous forme de mises en situations opérationnelles.

Depuis 1991, Ecsplcrite s'est imposée comme un acteur de référence en France reconnu pour l'excellence de ses formations en langues par téléphone ou visioconférence. Son expertise pédagogique dans ce domaine lui a permis de développer depuis 20 ans sa propre plateforme de travail autonome pour proposer une solution unique de blended learning intégrée à distance.

Ecsplcrite a également développé son propre test d'évaluation dénommé LEVELTEL et certifié par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle. Eligible au CPF, LEVELTEL est le seul test d'évaluation de langues à distance du marché capable de positionner l'agilité d'un individu à communiquer à l'oral en contexte professionnel. Il jouit d'une très forte reconnaissance et s'impose aujourd'hui comme l'une des références pour les cabinets de recrutement et les sociétés d'intérim.

Ecsplcrite présente un long historique de croissance et de résultats bénéficiaires. Elle a réalisé 2,3 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net bénéficiaire. Elle disposait au 31 décembre 2017 d'une trésorerie nette confortable de 0,85 M€.

La société compte parmi ses clients essentiellement des Grands Comptes qu'elle accompagne depuis de nombreuses années.

La société compte 80 collaborateurs dont 60 formateurs répartis dans le monde entier qui suivent, chaque année, la montée en compétence en langues de plus de 8000 apprenants.

Avec ce partenariat, M2i va pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire et les outils technologiques développés par Ecsplcrite pour enrichir ses propres offres de formation IT, Digital et Management.

4/ M2i a procédé le 17 décembre 2018 à la création d'une filiale espagnole, commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne), afin de procéder à l'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain.

Cette filiale dénommée M2i Certified Education Systems, est détenue à 34 % par M2i avec une option lui permettant à tout instant d'acquérir jusqu'à 100% du capital pendant les 5 prochaines années. Fortement implanté commercialement en Espagne et en Amérique Latine, Grupo Eidos aura, sur ces territoires, la responsabilité opérationnelle du développement de l'offre de formation du groupe M2i, dont les contenus sont déjà, pour la plupart, liés à des technologies internationales.

#### 1.4 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes consolidés la présentation des règles et des méthodes comptables. Pour rappel, les comptes consolidés sont établis aux normes IFRS.

## **2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE**

### 2.1 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du Groupe O2i sur l'exercice 2018 peut être résumé ainsi qu'il suit (comptes consolidés légaux - IFRS) :

(En K€)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'Affaires	56.656 K€	50.059 K€



<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2.786 K€</b>	<b>1.726 K€</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2.565 K€</b>	<b>977 K€</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2.376 K€</b>	<b>731 K€</b>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>2.670 K€</b>	<b>429 K€</b>
<b>Résultat des activités destinées à être cédées</b>	<b>-</b>	<b>(2.506) K€</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>2670 K€</b>	<b>(2.077) K€</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1.280 K€</b>	<b>(2.120) K€</b>

## 2.2 Situation financière du groupe

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres du groupe s'élèvent à un montant total de 22.196 K€.

La trésorerie active du groupe s'élève à 5.501 K€ et se répartit comme suit au 31 décembre 2018 :

- Valeurs mobilières de placement : 7 K€
- Disponibilités : 5.494 K€

Par ailleurs, le Groupe O2i dispose de facilités de caisse et découverts bancaires à hauteur de 900 K€.

Le passif (hors capitaux propres) s'élève à 24.478 K€ et se répartit comme suit au 31 décembre 2018 :

- Emprunts et dettes financières : 1.913 K€
- Engagements envers le personnel : 919 K€
- Autres provisions : 369 K€
- Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) : 1.675 K€
- Fournisseurs et autres créditeurs : 18.198 K€
- Dettes d'impôt : 57 K€
- Autres passifs courants : 1.345 K€

## 2.3 Facteurs de risque

Se référer au II.D ci-après.

## 2.4 Perspectives d'avenir du Groupe

- Confirmation des bonnes perspectives du groupe

Au cours des prochains exercices, le groupe O2i entend poursuivre sa croissance et l'amélioration de ses marges. La récente levée de fonds réalisée sous forme d'obligations convertibles a permis de lever, de mars à avril 2019, 2,3 M€. Le groupe O2i dispose ainsi des moyens financiers nécessaires à la poursuite de sa stratégie de croissance.

## 2.5 Activité et Stratégie mise en œuvre en 2019 pour le Groupe O2i

La stratégie mise en œuvre en 2019 pour le Groupe O2i repose sur le développement de ses 3 activités à savoir :

- La formation IT, Digital et Management (enseigne M2i),

- L'ingénierie informatique,
- L'édition de logiciels avec la suite logicielle adiiict.

- Activité - Stratégie mise en œuvre en 2019 pour l'activité formation (M2i et ses filiales)

### Activité

Fort de plus de 20 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 400 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF.

### Stratégie

Le Groupe M2i mène une stratégie de fédérateur naturel sur un marché en voie de consolidation avec une stratégie commerciale forte tant sur le plan national que régional.

M2i a ainsi mis en place une stratégie nationale destinée à accompagner la montée en puissance de certains grands comptes.

De plus, disposant du plus grand réseau d'agences en France et de l'offre la plus exhaustive du marché avec 2 400 cursus pédagogiques, M2i offre un service de proximité qui est perçu par ses clients et prospects comme un atout majeur.

La forte progression de son activité au cours des 3 derniers exercices (2016, 2017 et 2018) est le fruit de l'aboutissement de cette stratégie de maillage du territoire, qui lui permet de capter la tendance haussière de long terme portée sur des besoins de formation dans les domaines de l'IT, du Digital et du Management en croissance constante.

La stratégie du Groupe M2i s'appuie également sur les drivers de croissance suivants :

- L'augmentation sur les prochaines années de ses contrats inter-entreprises (formations rassemblant plusieurs sociétés), qui représentent déjà aujourd'hui 32% de ses ventes en 2018.
- L'ouverture de nouveaux grands comptes, M2i se portant régulièrement candidat à des appels d'offres d'envergures régionales ou nationales.
- La poursuite de la montée en puissance d'offres complémentaires comme le Management et les Formations Diplômantes.
- L'intensification de ventes croisées sur les différents segments.
- La montée en puissance des formations effectuées via toutes nouvelles modalités modernes d'apprentissage (MOOC, SPOC, classes virtuelles, blended learning...).
- L'élargissement de son offre en s'associant à Ecsplícite un acteur de référence reconnu pour la haute qualité pédagogique de ses formations en langues, grâce à un parcours éducatif personnalisé pour chaque apprenant et des objectifs travaillés sous forme de mises en situations opérationnelles.

- Le renforcement de son offre en Cybersécurité avec la prise de participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité Dev'up.
  - Le début de l'internationalisation de l'offre du groupe avec la création d'une filiale espagnole commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne), afin de procéder à l'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain.
- Activité - Stratégie mise en œuvre en 2019 pour l'Ingénierie

### Activité

Le Groupe O2i à travers le développement de son activité Ingénierie depuis plus de 20 ans, propose des solutions sur mesure et adaptées à ses clients pour assurer en toute confiance, le déploiement, la gestion de parc informatique et la maintenance des systèmes d'information on Premise ou en SAAS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.

Ces solutions permettent aux entreprises de contrôler leurs coûts tout en s'assurant de la performance et de la souplesse.

### Stratégie

O2i a pour stratégie de permettre aux entreprises de satisfaire les exigences de leurs utilisateurs en leur proposant en particulier :

- des services cloud délivrés sous la forme de Software as a Service (Logiciel en tant que service/SaaS) pour développer les catalogues de services des usages métiers ;
- des contrats de régie pour le support utilisateurs.

Pour continuer de développer ses ventes, O2i vise à se renforcer sur des segments porteurs en lançant par exemple de nouvelles offres pour la migration de messageries et le déploiement d'outils collaboratifs sur Office 365. Les équipes techniques de O2i dans ce domaine fournissent des services clés en main et assurent le support de ces solutions.

- Activité - Stratégie mise en œuvre en 2019 pour Adiict

### Présentation de l'activité

Éditeur de logiciels, O2i propose sa solution Adiict plate-forme collaborative full-web, basée sur un DAM qui permet de créer, partager, valider et stocker toutes les ressources numériques.

Adiict aide les entreprises à se transformer en modernisant leurs systèmes d'informations par la mise en place de notre plateforme Omnicanal de gestion des données multimédia.

2018 a été une année de transition, où O2i a développé une nouvelle version (V3). La plateforme s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles interfaces « user friendly » ainsi qu'un meilleur traitement des données.

Adiict est doté de deux modules (PIM et DAM) ; compléments idéaux pour les ERP ou les CRM comme SAP ;

### Stratégie

La stratégie de O2i pour Adiict repose sur les éléments suivants :

- La récurrence de revenus avec la signature de contrats d'abonnements d'une durée type de 36 mois.
- La mise en place d'un réseau de partenaires pour la distribution d'Adiict.

- Le renforcement de l'équipe commerciale avec l'arrivée fin 2018 d'un vendeur confirmé,

Ceci devrait permettre une croissance du chiffre d'affaires portée tant par de nouveaux contrats d'abonnements que par l'enrichissement des déploiements de notre solutions chez nos clients actuels.

### **3. ACTIVITE DES FILIALES : LE GROUPE M2i (M2i + SES 2 FILIALES DETENUES A 100 % : M2i TECH ET SCRIBTEL FORMATION) - POLE FORMATION DU GROUPE O2i**

L'activité de formation IT, Digital et Management dont le Groupe O2i est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2300 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel, est directement réalisée par le Groupe M2i (soit la filiale M2i + ses 2 filiales détenues à 100 % : M2i Tech et ScribTel Formation).

M2i est cotée sur Euronext Growth depuis le 18 septembre 2017 (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626).

#### **3.1 Résultat du Groupe M2i**

Les résultats du Groupe M2i (pôle formation du groupe O2i) ressortent ainsi qu'il suit :

<i>Données auditées en M€</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Δ</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	39,94	45,55	+14,1%
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>2,09</b>	<b>3,40</b>	<b>+62,7%</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>1,47</b>	<b>3,17</b>	<b>+116,5%</b>
<b>Résultat Financier</b>	-0,11	-0,05	ns
<b>Résultat avant Impôt</b>	1,36	3,12	+128,7%
<b>Résultat net</b>	<b>1,06</b>	<b>3,39</b>	<b>+219,4%</b>

#### **Très forte progression de la rentabilité opérationnelle**

Cette croissance interne soutenue s'est accompagnée d'une nouvelle très forte progression de sa rentabilité avec un Résultat Opérationnel qui a été multiplié par plus de deux en un an (+116%) pour atteindre 3,17 M€ contre 1,47 M€ en 2017.

Après prise en compte d'une charge financière sur la période -0,05 M€, le Résultat avant Impôt s'inscrit dans la même tendance à 3,12 M€, en croissance de +128,7%.

Le montant d'IS ressort exceptionnellement positif à 0,27 M€ sur 2018 (vs -0,3M€ en 2017), en raison de la prise en compte sur cet exercice de 0,62 M€ d'impôt différé.

Au final, le groupe M2i enregistre sur l'ensemble de son exercice 2018 un résultat net de 3,4 M€ en croissance de +219%.

#### **3.2 Résultat des filiales de O2i**

- M2i

La société a réalisé au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 37.754.184 €, un résultat d'exploitation de 2.818.358 € et un Résultat net de 3.043.148 €.

- Scribtel Formation

La société a réalisé au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 7.194.703 €, un résultat d'exploitation de 2.315.100 € et un Résultat net de 1.701.133 €.

- M2i Tech

La société a réalisé au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 1.338.863 €, un résultat d'exploitation de (1.896.757) € et un Résultat net de (1.938.346) €.

#### **4. PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

- Emission d'OCA O2i

Le Conseil d'administration de O2i en date du 18 mars 2019 et du 23 avril 2019 a décidé de l'émission d'emprunts obligataires convertibles en actions, d'un montant total de 2.346.892,70 € avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017.

Les principales caractéristiques des OCA 2019 O2i émises sont :

- un prix nominal unitaire de 1,20 €,
- un prix de conversion de 1,40 €,
- un intérêt nominal annuel de 6%,
- une prime de non conversion de 3%,
- une durée moyenne de 4 ans et 2 mois

- Prise de participation stratégique par M2i dans la société Dev'up spécialisée dans le conseil et la formation en cybersécurité

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 10 janvier 2019 avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité Dev'up.

Cette opération stratégique permet à M2i de renforcer son offre dans un domaine porteur de la formation IT.

Dev'up est une société spécialisée dans l'audit des systèmes d'information, la sûreté des applications, le test d'intrusion et la réponse à incident. La société a développé ses propres cursus de formation de haut niveau, qui font de ses diplômés, des consultants très recherchés sur le marché.

Son expertise dans ce domaine de compétences très sélectif permet à Dev'up d'être un membre actif du club EBIOS qui supporte et enrichit le référentiel de gestion des risques français depuis 2003.

De création récente et réalisant d'ores et déjà un chiffre d'affaires de 0,3 M€, Dev'up est une entreprise bénéficiaire qui s'inscrit dans une dynamique de très forte croissance et qui ambitionne d'atteindre plus d'un million d'euros d'ici 2 ans.

La prise de participation à hauteur de 34% dans le capital de Dev'up a été réalisée par acquisition de titres et financée sur fonds propres. Elle permet à M2i de se renforcer sur le marché stratégique de la cybersécurité, promis à une forte croissance sur la prochaine décennie. En effet, les attaques

informatiques toujours plus sophistiquées et plus fréquentes menacent aujourd'hui toutes les entreprises. Les besoins de formation d'experts de haut niveau dans ce domaine sont, dès lors, un enjeu central pour les 4 200 clients du groupe.

M2i, qui détient aujourd'hui des marchés publics importants et de référence dans le domaine de la formation en cybersécurité, entend ainsi renforcer son expertise et sa capacité de production pour devenir un acteur incontournable du marché français.

## **5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés légaux tels qu'ils vous sont présentés.

## II. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### A - ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i – PRESENTATION DES COMPTES

#### 1- Présentation de l'activité de la société O2i au cours de l'exercice écoulé

La société O2i exerce 2 activités :

- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

O2i détient la qualification « Entreprise Innovante », permettant à O2i d'être éligible aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) qui ont pour objet de promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes.

Se référer à l'article 1 du rapport sur la gestion du groupe ci-avant, concernant les résultats 2018 du Groupe O2i. (Cf ci-avant).

#### 2- Faits marquants de l'exercice

Ces informations figurent à l'article I.1. du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

#### 3- Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

#### 4 - Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à **12.505.143 €** contre **14.266.094 €** au titre de l'exercice précédent. (2017 incluait l'activité Print cédé le 1<sup>er</sup> novembre 2017).

Compte tenu d'une production immobilisée de 1.049.041 €, de reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges pour 168.048 € et d'autres produits pour 28.087 €, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **13.750.319 €** contre **16.220.276 €** en 2017.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à **14.806.413 €** contre **19.369.476 €** en 2017.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : **6.131.772 €**
- *variations de stock (marchandises)* : **34.498 €**
- *autres achats et charges externes* : **2.125.487 €**
- *impôts, taxes et versements assimilés* : **264.622 €**
- *salaires et traitements* : **3.362.182 €**
- *charges sociales* : **1.573.504 €**
- *dotations aux amortissements sur immobilisations* : **1.000.442 €**
- *dotations aux provisions sur actif circulant* : **128.332 €**
- *autres charges* : **185.573 €**

L'exploitation a ainsi engendré une perte de **(1.056.094) €**.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de **(223.276) €**, d'un résultat exceptionnel de **(35.686) €** et d'un impôt sur les bénéfices de **(579.346) €** (*Crédit d'impôt*), le résultat de l'exercice se traduit par une perte de **(735.710) €**.

L'effectif salarié moyen permanent est d'environ **64** salariés.

Est annexé au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

#### **5- Commentaires des éléments du bilan**

Le bilan d'O2i montre une structure financière forte puisque O2i présente des capitaux propres de 15.386.221 € au 31 décembre 2018, renforcée au cours de l'exercice notamment par des exercices de BSA (Cf article I.1.3 ci-avant).

#### **6- Commentaires des éléments du compte de résultats**

Le résultat d'exploitation ressort à (1.056.094) € contre (3.149.199) € en 2017 tandis que le résultat net ressort à (735.710) € contre (2.720.526) € en 2017.

#### **B - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons en conséquence d'affecter la perte de l'exercice,

soit	(735.710) €
en totalité au compte « report à nouveau », qui de	(9.726.043) €
se trouverait ainsi porté à	(10.461.753) €

#### **C - DIVIDENDES ANTERIEURS**

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Dividende net</b>
31 décembre 2017	Néant
31 décembre 2016	Néant
31 décembre 2015	Néant

#### **D - DESCRIPTION DES RISQUES**

Clients : O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par la COFACE et FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés sur O2i.

Evolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web.



L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions d'une part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turnover est relativement faible. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets etc... contribuent au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. O2i n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change en 2018, son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français en 2018 et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (plus de 75 % du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats se fait en dollar.

Risques liés aux développements informatiques : le Groupe O2i a développé sa propre plate-forme logistique dans laquelle il a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la dépendance : Le portefeuille de clients du Groupe O2i compte plus de 5 000 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important.

Risque lié à la protection des données personnelles : La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de la société O2i. O2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données d'O2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». O2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

Risque de liquidité : La trésorerie disponible au 31 décembre 2018 s'élève à 6,4 M € (liquidités à hauteur de 5,5 M€ et montant disponible des facilités de caisse et lignes de crédit du groupe O2i à hauteur de 0,9 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

Risque hommes clés : Le succès de la société O2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. O2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée du directeur opérationnel (Olivier Balva), du directeur général délégué (Thuy Nguyen), du directeur juridique et financier (Benjamin Arragon), du directeur commercial (Olivier Fréon), du directeur technique (Mickaël Pierre) et du directeur R&D (Patrick Gonzales).

## **E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR**

## **1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Ces informations figurent au I.4 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

## **2. Perspectives**

Ces informations figurent au I.2.4 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

## **F - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Ces informations figurent au I.1.2 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

## **G - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal à l'exception de ce qui est indiqué ci-après :

- Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 34.647 €.

## **H - CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Votre conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Il est précisé que, outre la poursuite en 2018 de conventions conclues au cours d'exercices ultérieurs, les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice 2018 :

**Avenant à la Convention de prestation de services entre O2i et M2i** (Conseil d'Administration du 27 avril 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et de M2i.

Nature et objet : avenant en vue de préciser et actualiser le contrat de prestation de services entre O2i et M2i ainsi que son cout porté à 5% de tous les couts supportés par O2i et refacturés à M2i

Motifs : permettre à M2i de bénéficier de compétences de O2i (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

**Bail de sous-location entre d'une part O2i, et d'autre part, Prologue Use It Cloud** (Conseil d'Administration du 25 septembre 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, et Président de Prologue Use It Cloud

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant sur une occupation par Prologue Use It Cloud de 7,5 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : constitution de la société Prologue Use It Cloud (filiale de Prologue) et début de son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2018 dans les locaux susvisés.

**Avenant au Bail de sous-location entre d'une part O2i, et d'autre part, Prologue** (Conseil d'Administration du 25 septembre 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, et de Prologue

Nature et objet : Le Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS qui a pris effet à compter du 18 avril 2017 (date du déménagement) portait sur une occupation par Prologue et Imecom de 15 % de la surface des locaux susvisés. La dissolution d’Imecom par fusion absorption et la constitution de Prologue Use It Cloud ont engendré une réduction de la surface utilisée par Prologue

Motifs : modification de la surface utilisée à 7,5 % des locaux susvisés.

#### **I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES**

Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l’exercice

#### **J - APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu’ils vous sont présentés et d’approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

#### **K - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2018, la société O2i possédait les filiales et participations suivantes :

- contrôle de 58,96 % du capital de la société M2i, société anonyme au capital social de 494.648 €, dont le siège social est situé au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 544 153.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société SCRIBTEL FORMATION, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 367 867.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société M2i Tech, société par actions simplifiée au capital social de 5.300.000 €, dont le siège social est 146/148 rue de Picpus - 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 795 045 095.
- détention par M2i de 34 % du capital de la société Ecsplcité société à responsabilité limitée, dont le siège social est 300, avenue du Col de l’Ange, ZI Plaine de Jouques, BP 124, 13881 Gémenos Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 382 560 506. Son gérant est Monsieur Laurent Sorgato.
- Détention par M2i de 34 % du capital de la société M2I Certified Education Systems, S.L.U., société à responsabilité limitée constituée selon la loi espagnole, domiciliée Calle Albasanz 16, plt. 4, 28037 Madrid, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid à la feuille M-678202 et au numéro d’identification fiscale espagnol B-88194428. Son dirigeant est M. Jaime F. P. Guevara.

Ces deux dernières prises de participation ne sont pas consolidées au sein du Groupe O2i puisque O2i n’en détient pas le contrôle.

## **L – DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

### **Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (j) (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement :</b>												
Nombre de factures concernées						523						594
Montant total des factures concernées HT		353 790	43 366	28 337	180 983	606 476		483 083	131 089	80 565	984 644	1 679 380
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		4,28%	0,53%	0,34%	2,19%	7,34%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								3,86%	1,05%	0,64%	7,87%	13,43%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

## **M - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL EMIS**

### **1. Montant du capital et nombre d'actions à la clôture de l'exercice 2018**

Au 31 décembre 2018, le capital social était d'un montant de de 6.986.575,50 €, divisé en 13.973.151 actions, d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, toutes entièrement libérées.

## **2. Répartition du capital social au 31 décembre 2018**

A la connaissance de la société, le capital social était réparti au 31 décembre 2018 de la façon suivante :

	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	% capital	% voix
<b>Prologue</b>	5265361	5265361	0	5265361	37,68%	36,64%
<b>Nextstage</b>	4160758	4160758	0	4160758	29,78%	28,95%
<b>auto détention</b>	174 609	0	0	0	1,25%	0
<b>autres nominatifs</b>	1145767	573000	572767	1718534	8,20%	11,96%
<b>autres porteurs</b>	3226656	3226656	0	3226656	23,09%	22,45%
<b>TOTAL</b>	<b>13973151</b>	<b>13225775</b>	<b>572767</b>	<b>14371309</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## **3. Droit de vote double**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 15 novembre 2005 a mis en place un « droit de vote double » attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

## **4. Pactes d'actionnaires**

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

## **5. Actionnariat salarié**

- Il n'y a eu aucune attribution au cours de l'exercice 2018. De plus, aucune Action gratuite O2i n'est en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2018. La Société établit le rapport prévu aux articles L.225-197-4 et suivants du code de commerce.

Nous vous renvoyons toutefois au § N ci-après sur l'autorisation consentie à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune attribution d'actions gratuites de la société M2i, M2i Tech et Scribtel formation.

- En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 3332-1 et s. et L 3324-10 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

La dernière proposition faite aux actionnaires de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018 a été votée par ladite assemblée. Ladite délégation n'a pas été utilisée par ledit Conseil d'Administration.

## **7. Actionnariat des mandataires sociaux – opérations réalisées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2018**

Monsieur Georges Seban détient au 31 décembre 2018, 250.000 actions de la société O2i.

Madame Thuy Nguyen détient au 31 décembre 2018, directement ou indirectement, 34.996 actions de la société O2i.

Monsieur Olivier Balva détient au 31 décembre 2018, 100.000 actions de la société O2i.

### **N – CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS**

#### **1. Point sur l'utilisation des autorisations globales consenties au conseil d'administration**

Le tableau récapitulatif des délégations et des autorisations d'émission de titres de capital et de créance en cours de validité ainsi que leur niveau de leur utilisation au 31 décembre 2018 figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

#### **2. Instruments dilutifs au 31 décembre 2018**

<b>Nature</b>	<b>nombre initial</b>	<b>solde au 31/12/2018</b>	<b>Prix de souscription (€)</b>	<b>Parité</b>	<b>actions nouvelles potentielles</b>
BSAAR 2014	5 894 298	4 235 454	2,2	3 BSAAR pour 1 action	1 411 818
OCA 2014	272 727	148 316	2,2	1 OCA pour 1 action	148 316
OCA 2016	2 528 495	1 809 685	1,32	1,1 OCA pour 1 action	1 645 168
BSA 2016	2 528 495	1 779 631	[1,30-1,40]	1 BSA pour 1 action	1 779 631
BSA 2017	1 957 953	813 455	1,7	2 BSA pour 1 action	406 728
BSA 2018	13 973 151	13 970 535	1,5	6 BSA pour 1 action	2 328 423
<b>TOTAL</b>					<b>7 720 083</b>

### **O - INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le solde des achats et ventes, par O2i de ses propres titres, ressort à 104.416 titres O2i acquis.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la date de clôture de l'exercice était de 174.609 actions.

Chaque action à une valeur nominale de 0,50 €. (Concernant la valeur de ces actions : Cf. l'article suivant du présent rapport).

Ces actions représentent au 31 décembre 2018, environ 1,25 % du capital de la société O2i.

Motifs principaux des acquisitions : croissance externe par échange d'actions, animation du cours par un PSI, attribution et cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants ou aux titulaires de BSAAR les exerçant.

**AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE.**

Nous proposons à l'Assemblée Générale de O2i, de se doter, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-01 du Code de Commerce issu de la loi du 4 août 2008, de la possibilité de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions, en lieu et place du programme existant, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2018. Le Conseil d'Administration propose de demander à l'Assemblée des actionnaires de donner une autorisation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, de faire acheter par la Société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209-01 à L. 225-212 du Code de Commerce, à hauteur de 10 % du capital social de la société, à un prix unitaire d'un montant maximum de 10 € et pour une durée de 18 mois.

**P - ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**1. Cours de l'action O2i**

Nous vous rappelons que les actions de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth depuis le 20 décembre 2005.

Le cours de l'action O2i (FR0010231860 ALODI) était au 2 janvier 2018 de 1,35 € (cours d'ouverture du 1er jour de cotation de l'exercice) et au 31 décembre 2018 à 0,97 € (cours de clôture du dernier jour de cotation de l'exercice).

**2. Autres valeurs mobilières cotées**

Le cours du BSAAR 2014 O2i (FR0011928407 ODIBS) était au 2 janvier 2018 de 0,03 € (cours d'ouverture – 1er jour d'échange de 2017) et au 27 décembre 2018 de 0,005 € (cours de clôture) – dernier jour d'échange 2018.

Le cours du BSA 2017 O2i (FR0013268042 O2IBS) était au 3 janvier 2018 de 0,1 € (cours d'ouverture – 1er jour de cotation de l'exercice) et au 16 octobre 2018 de 0,09 € (cours de clôture du dernier jour d'échange de l'exercice).

Le cours du BSA 2018 O2i (FR0013381431 ODBS2) était au 3 décembre 2018 de 0,03 € (cours d'ouverture – 1er jour de cotation de l'exercice) et au 31 décembre 2018 de 0,01 € (cours de clôture du dernier jour d'échange de l'exercice).

**Q – MANDATAIRES SOCIAUX**

La société O2i est une société anonyme avec Conseil d'Administration par décision de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2005.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration est composé des 4 administrateurs suivants :

- Monsieur Georges SEBAN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Olivier BALVA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Vincent BAZI, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

De plus, au 31 décembre 2018, Monsieur Georges SEBAN est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020) et Madame Thuy Nguyen Directeur Général Délégué (jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2019 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

**Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2018**

<b>Prénom, Nom Fonction au sein de O2i</b>	<b>Autre mandat ou fonction exercé dans toute société</b>
Monsieur Georges SEBAN Administrateur - Président du CA – Directeur Général	Président Directeur Général de M2i SA Président de M2i TECH SAS Gérant de Scribtel Formation SARL Président Directeur Général de Prologue SA Président de Prologue Numérique SAS Président de Prologue Use It Cloud Président du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos, d'Imecom Group Inc (Alhambra IT US), et de CTI Phone Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska Président du Directoire de Alhambra Eidos América SA (Uruguay) <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> - Gérant de CONTIMELEC SARL
Madame Thuy NGUYEN Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué de M2i
Monsieur Jaime GUEVARA Administrateur	Administrateur de M2i Directeur Général, Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone, Vice-Président Alhambra Eidos America Administrateur d'Alhambra Eidos do Brasil Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska Administrateur de M2i Certified Education Systems SL
Monsieur Olivier BALVA Administrateur	Administrateur - Directeur Général Délégué de M2i <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> Gérant de la société Vivre au Sud
Monsieur Vincent BAZI Administrateur	<i>mandats en dehors du Groupe :</i> Membre du Conseil de Surveillance - Blue Linéa Administrateur. Représentant permanent NextStage AM – Cogra Administrateur - Les Toques Blanches du Monde Administrateur – Makheia Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance - Néolife Administrateur. Représentant permanent NextStage AM - Roctool Président de Financière Saint Siffrein - Financière du Portelleux - Actis Capital Président de World Pension Council (WPC) et Association des Professionnels de l'Investissement (API) (associations professionnelles) Administrateur - Antevenio Administrateur - Association of International Wealth Managers (AIWM)

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé pour plus de détail.



## Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

### R – COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ L'Assemblée Générale de O2i en date du 28 novembre 2016 a décidé de nommer en remplacement de LES EXPERTS COMPTABLES DES PME.COM, (RCS Paris 512 956 749) et de Monsieur Bernard Raphaël LEFEVRE, domicilié 23 rue la Boétie 75008 PARIS, respectivement co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant, chacun démissionnaire,

- **BDO France Leger & Associés** (RCS PARIS 480 307 131) domicilié au 43 avenue de la Grande Armée - 75116 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- **DYNA Audit** (RCS PARIS 793 932 823), domicilié au 35, rue de Rome - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2/ L'Assemblée Générale de O2i en date du 20 juin 2017, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **BCRH & Associés** – 35 rue de Rome - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

(Il n'est plus nécessaire de procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant).

\* \*

\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE

### O2I

#### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2018

<u>Etat des VMP - O2i</u>			
	Qté	Valeur d'inventaire	Valeur 31/12/18
GROUPE PLUS VALUE	1000000	30.000,00 €	7.097 €
TOTAL		<b>30.000,00€</b>	<b>7.097 €</b>

## **ANNEXE**

### **RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE O2i**

(Code de commerce - Article R225-102)

Cf annexe des comptes sociaux de O2i

## **ANNEXE**

### **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 6.986.575,50 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE O2i SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE**

**Exercice 2018**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du code du commerce, nous présentons notre rapport relatif au gouvernement d'entreprise.

Suite à une réflexion menée en 2018 par O2i, il ressort dorénavant que le Code de Gouvernance Middenext constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel O2i se réfère volontairement pour l'élaboration du présent rapport. En effet, compte tenu de son marché de cotation (Euronext Growth) ce Code parait le plus approprié. En raison de sa taille, la société applique partiellement ce code. Ainsi, O2i a identifié en particulier que l'évaluation du conseil, la présence d'administrateur indépendants et les comités du conseil ne sont pas à ce jour pris en considération.

Par ailleurs conformément à l'article L.225-235 du code de commerce, les commissaires aux comptes présentent dans un rapport joint au présent rapport, leurs éventuelles observations pour ce qui concerne les informations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

O2i est une société anonyme à conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 et suivant du code du commerce.

O2i consolide, au 31 décembre 2018, les sociétés ou sous-groupe suivants dont le détail figure dans le rapport de gestion : M2i et ses filiales Scribtel Formation et M2i Tech.

Il est rappelé que O2i ne consolide pas les prises de participations minoritaires de M2i dont elle n'a pas le contrôle à savoir Ecsplcrite et M2I Certified Education Systems, S.L.U.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de

l'activité des comités créés par le Conseil et de la rémunération des dirigeants.

## **I. DIRECTION GENERALE**

### **1. Le Président Directeur Général**

Monsieur Georges SEBAN est Président Directeur Général. Conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le conseil d'administration n'a pas opté pour la séparation des fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général qui exerce ses fonctions dans le respect de la loi et les statuts de la société.

### **2. Le Directeur Général Délégué**

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur Général Délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, le Directeur Général Délégué est Madame Thuy NGUYEN.

## **II. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi et les statuts (articles 17 à 22) de la société O2i. Le Conseil d'administration a mis en place le 28 septembre 2016, un règlement intérieur.

### **1. Composition du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration est composé au 31 décembre 2018 de quatre (4) membres :

- Monsieur Georges SEBAN, Président du conseil d'administration et Directeur Général, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Monsieur Olivier BALVA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Vincent BAZI, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **2. Autres mandats exercés par chacun des administrateurs**

Cette information figure à l'article V du présent rapport.

### **3. Nombre d'actions devant être détenu par un administrateur**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, pris ou non parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale, renouvelés dans leurs fonctions et révocables par elle.

#### **4. Administrateur indépendant**

Le Conseil d'Administration se réfère à la définition donnée par le Code de Gouvernance Middlenext et considère que l'indépendance d'un administrateur "*se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement*".

Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères le Conseil considère qu'il n'y a aucun membre qui peut être qualifié d'administrateur indépendant.

#### **5. Administrateur élu par les salariés actionnaires du Groupe**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code du Commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'Assemblée n'a pas eu, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

#### **6. Missions du Conseil d'Administration**

Conformément à l'article 20 des statuts, le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la société, de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et de régler les affaires qui la concernent et de toute opération significative de gestion ou d'investissement. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie.

Le conseil d'administration procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil (en dehors des Commissaires aux comptes). Il se fait assister, à sa convenance par un autre Directeur si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

#### **7. Fréquence des réunions - décisions**

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois (17 janvier 2018, 27 avril 2018, 18 juin 2018, 17 août 2018, 17 septembre 2018, 25 septembre 2018, 12 novembre 2018).

Le taux de participation (membres présents ou représentés) aux Conseils est d'environ 85 %.

Le détail des principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2018 figurent dans le rapport de gestion.

#### 8. Mode de fonctionnement

Un représentant du Comité d'Entreprise, désigné par ce dernier est systématiquement convoqué à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Les sujets donnent lieu à des discussions ; il n'y a pas de limitation d'interventions des membres aux réunions du Conseil.

Une fois par semestre, le Président réunit le conseil en séance ordinaire afin d'arrêter les comptes de l'exercice précédent ou les comptes semestriels consolidés de l'exercice en cours. Les autres séances du conseil sont organisées chaque fois que les activités de la société le requièrent.

#### 9. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission leur sont régulièrement communiqués.

Les administrateurs peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

#### 10. Rémunération des membres et jetons de présence

L'assemblée générale du 20 juin 2018 a décidé de fixer à dix mille (10.000) euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration et/ou des éventuels comités ad hoc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est applicable pour l'exercice ayant débuté le 1er janvier 2018, et restera valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire, et sous réserve d'ajustements qui pourraient être décidés lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle au vu du nombre de réunions du conseil d'administration ou de ses éventuels comités ad hoc effectivement tenues.

#### 11. Comité des rémunérations

Ces fonctions sont assurées par le Directeur Général.

### III. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(en €)	2018			2018
	Rémunération brute Fixe	Variable	Avantages en nature	Jetons de présence (HT)
M. Georges SEBAN	30 000			2.500
Mme Thuy NGUYEN	72 000			
M. Olivier BALVA	30 000			2.500
M. Jaime GUEVARA				2.500
M. Vincent BAZI				2.500



1/ Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales aux mandataires sociaux, au titre de leurs mandats.

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

2/ Au 31 décembre 2018, aucun montant n'a été provisionné au titre du départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe et des membres des conseils d'administration des sociétés françaises du groupe.

3/ Aucunes actions gratuites ou stock-options O2i n'ont été attribuées au cours de l'exercice 2018 aux dirigeants.

#### **IV. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018**

##### **1. GEORGES SEBAN**

###### **MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie O2i)**

-Président Directeur Général de O2i (SA) nommé le 26 octobre 2015 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

-Président Directeur Général de M2i (SA), nommé le 10 juillet 2017 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

-Président Directeur Général de PROLOGUE (SA), nommé le 21 juillet 2016 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

-Président de PROLOGUE NUMERIQUE (SAS), nommé le 5 novembre 2015 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

-Président de PROLOGUE USE IT CLOUD, nommé le 1er octobre 2018 et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 afin d'approuver les comptes de l'exercice social 2022.

- Gérant de Scribtel Formation (SARL), nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

-Président de M2i Tech (SAS), nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

-Président de PROLOGUE USE IT CLOUD SAS, nommé le 1er octobre 2018 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : Alhambra Systems Grupo Eidos et CTI Phone, nommé le 2 décembre 2015 pour 5 ans soit jusqu'au 1er décembre 2020.

- Président du Conseil de surveillance de Alhambra Polska nommé le 15 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

- Président du Directoire de Alhambra Eidos América SA (Uruguay), nommé le 16 aout 013 pour une durée indéterminée.

###### **MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie O2i)**

- Gérant de CONTIMELEC (SARL) sise à Paris (75003).

## **2. Olivier BALVA**

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Administrateur de O2i  
Administrateur – Directeur Général Délégué de M2i,

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Gérant de VIVRE AU SUD (SARL).

## **3. Jaime GUEVARA**

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Administrateur de O2i (SA)  
Administrateur de M2i (SA)  
Directeur Général, Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems Grupo Eidos et de CTI Phone  
Vice-Président Alhambra Eidos America  
Administrateur d'Alhambra Eidos do Brasil  
Membre du Conseil de surveillance d'Alhambra Polska  
Administrateur de M2i Certified Education Systems SL

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant

## **4. Vincent BAZI**

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant

### MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Membre du Conseil de Surveillance – Blue Linéa  
Administrateur. Représentant permanent NextStage AM - Cogra  
Administrateur – Les Toques Blanches du Monde  
Administrateur – Makheia  
Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance – Néolife  
Administrateur. Représentant permanent NextStage AM – Roctool  
Président de Financière Saint Siffrein – Financière du Portelleux - Actis Capital  
Président de World Pension Council (WPC) et Association des Professionnels de l'Investissement (API)

(associations professionnelles)

Administrateur – Antevenio

Administrateur – Association of International Wealth Managers (AIWM)

## **5. Thuy NGUYEN**

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Directeur Général Délégué de M2i

Directeur Général Délégué de O2i.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant.

## **V. ELEMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ex : contrat de crédit, remboursement anticipé en cas de changement de contrôle

## **VI. LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

### **A. Conventions conclues et autorisées au cours de l'exercice**

**Bail de sous-location entre d'une part O2i, et d'autre part, Prologue Use It Cloud (sous-locataire)** (Conseil d'Administration du 25 septembre 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, et Président de Prologue Use It Cloud

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant sur une occupation par Prologue Use It Cloud de 7,5 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : constitution de la société Prologue Use It Cloud (filiale de Prologue) et début de son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2018 dans les locaux susvisés.

**Avenant au Bail de sous-location entre d'une part O2i, et d'autre part, Prologue (sous-locataire)** (Conseil d'Administration du 25 septembre 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, et de Prologue

Nature et objet : Le Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS qui a pris effet à compter du 18 avril 2017 (date du déménagement) portait sur une occupation par Prologue et Imecom de 15 % de la surface des locaux susvisés. La dissolution d'Imecom par fusion absorption et la constitution de Prologue Use It Cloud ont engendré une réduction de la surface utilisée par Prologue

Motifs : modification de la surface utilisée à 7,5 % des locaux susvisés.

**Avenant à la Convention de prestation de services entre O2i et M2i** (Conseil d'Administration du 27 avril 2018)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et de M2i.

Nature et objet : avenant en vue de préciser et actualiser le contrat de prestation de services entre O2i et M2i ainsi que son cout porté à 5% de tous les couts supportés par O2i et refacturés à M2i

Motifs : permettre à M2i de bénéficier de compétences de O2i (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

## **B. Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2018 et qui se sont poursuivies en 2018**

**Avenant à la Convention de trésorerie entre O2i et ses filiales** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Président de M2i Tech et M2i, Gérant de ScribteL.

Nature et objet : avenant en vue de modifier les sociétés bénéficiant de la convention et d'augmenter les flux au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Bail de sous-location entre d'une part O2i et d'autre part Prologue et Imecom** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Prologue et Imecom.

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 18 avril 2017 (date du déménagement) portant sur une occupation et par Prologue et Imecom de 15 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : déménagement des équipes et transfert des sièges sociaux de Prologue et Imecom.

**Bail de sous-location entre d'une part O2i et d'autre part M2i (sous-locataire) - convention courante**

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et M2i.

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (date du déménagement) portant sur une occupation par M2i de 10 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : des fonctions supports de M2i (comptabilité...) ont leur bureau à Gennevilliers ce qui permet d'optimiser les autres sites de M2i en Ile de France destinés principalement à la production de formation.

**Convention de trésorerie entre Prologue et O2i** (Conseil d'Administration du 21 décembre 2016)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et Prologue.

Nature et objet : Convention de trésorerie entre O2i et Prologue afin de coordonner l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de O2i et Prologue, et permettre à chacune d'elles de faire face à ses engagements en fonction des disponibilités dégagées. Effet le 4 janvier 2016.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA** (Conseil d'Administration du 6 mai 2016)

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature d'un avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA visant notamment à modifier ses fonctions en « Directeur Opérationnel » pour O2i et ses filiales, avec l'octroi à ses conditions financières précédentes d'un ajout d'indemnités de 6 mois de salaires en cas de licenciement.

Motifs : modification des fonctions suite à la réorganisation de la Direction Générale.

**Contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA** (Conseil d'Administration du 15 octobre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature du contrat de travail susvisé (en ce y compris l'indemnité en cas de licenciement).

Motifs : Permettre la venue d'un nouveau cadre dirigeant, travaillant anciennement pour Prologue, et avec des modalités similaires.

**Adhésion de m2i Tech a la convention de mise en commun de la trésorerie au sein du groupe O2i** (Conseil d'administration du 5 septembre 2013)

Mandataire concerné à l'époque : PDG de la SA O2i et Président ou Gérant des filiales concernées.

Nature et objet : Mise en commun des disponibilités des sociétés du groupe O2i. Rémunération sur la base du taux d'intérêt effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable supérieur à 2 ans. Convention de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Caution au profit de M2i** (Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2013)

Mandataires et associés concernés à l'époque : PDG de la Société O2i, et Président de M2i, filiale de O2i.

Nature et objet : Dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 METZ, la société O2i s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre.

Motifs : Permettre à M2i de contracter un bail à Metz (centre de formation).

**Convention de prestations de services avec M2i** (Conseil d'Administration du 28 décembre 2007)

Mandataire concerné à l'époque : PDG de la SA O2i et Président de M2i.

Nature et objet : Contrat au terme desquels O2i intervient au profit des filiales du groupe dans le cadre des prestations de conseils de conseils notamment en matière de gestion, management, activité informatique, marketing et vente, communication, finance et croissance, ressources humaines, comptabilité, fiscalité et droit.

Motifs : Permettre à M2i et ses filiales de bénéficier de compétences de O2i (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

**Convention de mise en commun de la trésorerie au sein du groupe O2i** (Conseil d'Administration du 28 décembre 2007)

Mandataire concerné à l'époque : PDG de la SA O2i et Président ou Gérant des filiales concernées.

Nature et objet : Mise en commun des disponibilités des sociétés du groupe O2i. Rémunération sur la base du taux d'intérêt effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable supérieur à 2 ans. Convention de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du groupe.

**VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2018**

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Programme de rachat (6 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2018	18 mois	dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social la Société	Solde de 104.416 titres acquis au 31/12/18
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions (7 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2018	24 mois	dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (8 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2018	26 mois	Plafond de 1500.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (9 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2018	26 mois	Plafond de 6.500.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public) (10 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints (11 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	dans la limite de 20 % du capital social par an	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à des catégories de personnes (12 <sup>ème</sup> résolutions)	20 juin 2017	18 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission)	20 juin 2017	18 mois	Plafond de 4.500.000 €	Néant

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (13 <sup>ème</sup> résolutions)			(plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (14 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Néant
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature (15 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (16 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 17 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et/ou des options d'achat d'actions (17 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 16 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des BSA à attribuer	20 juin 2017	18 mois	Dans la limite de 100 % du capital social	Néant

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
gratuitement en cas d'offre publique (18 <sup>ème</sup> résolution)				
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (16 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2018	18 mois	Plafond de 3 % du capital social	Néant

### VIII. CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les articles 25 à 34 des statuts Titre V « Assemblées Générales » précise les conditions d'accès aux Assemblées générales.

Ces informations sont également rappelées dans l'avis préalable de convocation aux Assemblées générales publié au BALO et sur le site internet de la société [www.groupeo2i.com](http://www.groupeo2i.com)

Le Président du Conseil d'administration